

homme. C'est un total jusqu'à cette heure de treize cadavres retirés de dessous les décombres. Quant aux blessés morts soit à l'hôpital Saint-Louis, soit à l'école de commerce, soit chez ces parents, en voici la nomenclature.

D'abord, les deux inconnus du premier jour; puis hier, le concierge du n° 19 qui a eu les yeux arrachés par l'explosion, mort au milieu d'épouvantables souffrances; à l'hôpital St-Louis: M. Bonis, mort en appelant sa femme et ses enfants, dont l'un est sous les décombres, et dont l'autre, un petit garçon, est depuis hier adopté par les élèves de l'école de commerce. Mort aussi, M. Vivier (Adolphe). Honneur à ce brave citoyen; c'est en se dévouant au salut de ses semblables qu'il a trouvé la mort, une troisième victime. Angl Bonne, qu'on avait retiré vivant de sous les ruines. Enfin deux blessés recueillis rue Anselot, ont succombé. Au total, huit.

Le Rappel donne en dernière heure, une bien triste nouvelle, que nous reproduisons sous toutes réserves, ne pouvant en contrôler la véracité:

« Deux heures du matin. — Mauvaises nouvelles. On nous assure qu'un éboulement a eu lieu à onze heures et demie, et que deux pompiers, un lieutenant de pompiers et un ingénieur sont ensevelis. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 mai
Présidence de M. Jules Grévy.
La séance est ouverte à 2 h. 30.
M. Bardoux dépose un projet de loi portant création d'un musée national de l'enseignement primaire.
La Chambre valide l'élection de M. Vignancourt, Poujade et Naquet.
La Chambre prend en considération, conformément aux conclusions de la commission d'initiative, la proposition de MM. Chalancet et Hugo tendant à organiser à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle des réunions d'instituteurs et autres membres de l'enseignement primaire.
Sur la demande de M. Hugo, la proposition d'un congrès des instituteurs est renvoyée à la commission du budget.

M. Bardoux déclare que le gouvernement se réserve la direction de ce congrès.
La proposition est renvoyée à la commission du budget.
La Chambre discute ensuite le projet de loi relatif aux sous-officiers.
Les articles 1 et 4 sont adoptés.
M. le général Borel, ministre de la guerre, signale une lacune dans l'article 5 au sujet de la pension du sous-officier qui perd son grade par cassation et demande le renvoi de l'article à la commission.

Le renvoi est ordonné.
M. Margaine fait remarquer que l'article 6 fournit la solution pour laquelle le renvoi vient d'être ordonné.
Les articles 6 à 9 sont adoptés.
M. le ministre de la guerre dit qu'après un double engagement, les sous-officiers n'auront pas tout à fait 15 ans de services; il serait donc nécessaire de les autoriser à contracter un nouvel engagement de quelques mois.
Il faudrait aussi permettre un engagement de moins de cinq ans lorsqu'une durée moindre suffira pour atteindre les 15 ans de services.

M. Laisant répond que l'article 17 pourra être renvoyé à la commission.
C'est plutôt à cet article que se réfèrent les observations de M. le ministre.
Les articles 10 à 14 sont adoptés.
M. le comte de Roys demande à l'article 15 la suppression du paragraphe qui supprime un emploi de sergent dans les compagnies des corps d'infanterie qui en ont plus de quatre.
M. Texeras, rapporteur, maintient l'utilité de cette suppression.
L'article 15 tel qu'il est proposé par la commission est adopté.

L'article 16 portant que tout sous-officier qui jouira de la pension de retraite accordée après 15 ans de service, sera tenu de servir dans l'armée territoriale jusqu'à 40 ans, est adopté.
M. le comte de Roys propose d'ajouter à l'article 16 la disposition suivante: « Et ne pourra être classé dans la catégorie des non-disponibles. »
Cet amendement n'est pas pris en considération.

Les articles du projet sont successivement adoptés.
Avant que la Chambre statue sur l'ensemble, M. de Choiseul présente le rapport de la commission sur ce projet et conclut à l'adoption.
L'ensemble du projet est adopté.
M. le ministre de la guerre annonce qu'il paraîtra demain au Journal officiel un décret donnant au fort de Bellevue à Belfort le nom de fort Denfert. (Bruit d'applaudissements à gauche. Silence à droite.)
M. Lockroy remercie le ministre de la guerre.

La Chambre reprend la discussion de l'élection de M. de Douville-Maillefeu.
R. Rubillard dit que les griefs allégués par M. Dufour ne peuvent pas vicier l'élection.
M. Lepère, sous secrétaire d'Etat, proteste contre l'accusation de candidat officiel et dit que cette accusation est la plus grande injure qu'on puisse adresser à un gouvernement républicain.
M. le baron Dufour interromp l'orateur et est rappelé à l'ordre.
M. Lepère s'attache à démontrer que

les actes du gouvernement sont d'accord avec ses principes.
M. Dufour persiste à demander l'enquête.
Un scrutin est ouvert sur la demande d'enquête qui est repoussée.
L'élection est validée par 344 voix contre 112.
La séance est levée à 6 h. 1/2.

LETTERES DE PARIS

(Correspondance particulière)
Paris, 16 mai 1878.
La Défense a commencé, hier soir, la publication des lettres de Mgr Dupanloup sur le centenaire de Voltaire. Elles sont adressées aux conseillers municipaux, parisiens et ont obtenu, dès le premier moment, un grand succès. Les crieurs du journal étaient fort entourés et le numéro s'est enlevé à un très grand nombre d'exemplaires.

En ouvrant cette remarquable et instructive discussion, l'éminent prélat fait entendre à nos conseillers qu'il les soupçonne d'ignorer bien des détails de l'histoire intime de leur idole, il vient, ajoute-t-il, les leur faire connaître. C'est là, sans doute, une simple figure de rhétorique, de la part de Mgr d'Orléans. Certainement les citoyens conseillers possèdent dans leur mémoire, « que n'embombent point les vérités religieuses », tous les renseignements édifians inscrits à ce numéro de la Défense. Ils n'ont eu garde d'oublier les rancunes terribles qui armèrent l'un contre l'autre Voltaire et Rousseau. Ils connaissent parfaitement le mépris de Voltaire pour le peuple, sa haine pour la France. Pourquoi donc la connaissance qu'ils avaient qu'ils ne pouvaient manquer d'avoir de son esprit anti-démocratique et anti-patriotique, ne les a-t-elle pas arrêtés un seul instant? Parce que lesdits citoyens et tous les prôneurs de Voltaire qui se mettent à leur remorque, sont avant tout enivés et absorbés par la même rage qui pousse le sinistre vieillard de Ferney à la guerre contre le catholicisme. Ces ennemis acharnés de la Religion et de l'Eglise ne devaient voir et n'ont vu en lui que l'ennemi de toute croyance et surtout des croyances chrétiennes. La haine du catholicisme a, encore une fois, passé avant l'amour de la patrie et du peuple.

Vous n'oubliez pas que c'est cette même haine, tantôt violemment, tantôt hypocritement déguisée sous les prétextes d'une politique décevante, qui a inspiré, depuis 1848, le « système démocratique » à l'action duquel nous dûmes les deux unités italienne et allemande, auxquelles nous devons, comme couronnement, le démembrement de la France. Mais que leur importe? Périssent la France, pourvu que le catholicisme en meure! Voilà la vraie devise des sectes dites démocratiques, maçonniques et jacobines.

Le catholicisme, Dieu merci, ne peut périr; il a pour gage de son éternité la parole souveraine et toute puissante; mais hélas! Dieu n'a fait aucune promesse de ce genre à la France!
Il est peut-être encore dans vos souvenirs que, dès 1867, répondant à M. Havin et au Siècle, qui glorifiaient Voltaire, Mgr d'Orléans appela celui-ci « l'infamie personnifiée ». Cette condamnation sommaire, ratifiée par tous les honnêtes gens, souleva dans la « presse libérale » une tolle universel. Sans justifier son appréciation, Mgr Dupanloup prépara dès lors un ouvrage considérable, dont plusieurs chapitres étaient prêts à paraître, lorsque quelques-uns de ses amis, entre autres le regretté M. Cochin, l'engagèrent à ajourner cette publication. Les Lettres au Conseil municipal de Paris n'ont rien de commun avec elle; mais l'éloquent évêque n'a jamais renoncé à l'idée de combattre Voltaire par la plume et par la parole. Sa plume vigoureuse a commencé l'œuvre de justice; la parole la continuera prochainement devant le Sénat.

Les amis de M. Gambetta ne sont pas, décidément, de ceux qui reculent devant les contre-vérités les plus énormes. Les voici en train de faire autour de leur patron et du prince de Galles une légende qui n'accuse peut-être pas beaucoup celui-ci, mais dont on lira bien en Europe. D'après eux, l'ex-dictateur aurait « complètement séduit » le prince — avec qui il a bien causé cinq minutes — et ce qui est autrement fort, il l'aurait converti en si peu de temps à ses idées politiques. S. A. R. qui arrivait en France, retournerait en Angleterre whig du meilleur teint. Et en attendant qu'il applique à bas ses doctrines gambettistes devenues les siennes, il montre son zèle de néophyte en conseillant vivement aux conservateurs français de se rallier à la République! Il aurait, en outre, promis à M. Gambetta de rompre toutes les relations amicales qui existent entre la famille royale d'Angleterre et l'ex-famille impériale de France.

Voilà la légende. Voici la vérité, qu'un simple mot — mais authentique — fera parfaitement connaître:
On demandait au prince de Galles comment lui, héritier de la couronne d'Angleterre, avait pu se décider à faire si bon accueil au citoyen Gambetta? Le prince aurait répondu:
« Cela faisait partie de l'Exposition universelle. »

DE SAINT-CHÉRON.

BULLETIN MILITAIRE

L'article 48 du règlement général du 1er juillet 1874, pour les transports mili-

litaires par chemins de fer, dispose que dans les mouvements de troupes importants, les sous-officiers et la troupe peuvent être embarqués dans des wagons à marchandises convertis, aménagés à cet effet, si le nombre des voitures à voyageurs est insuffisant.

Lors de l'appel de la classe de 1870, au mois d'août dernier, l'application de cet article a donné lieu à des difficultés, et des désordres se sont produits dans certaines gares, par suite du refus formel des réservistes de monter dans des wagons à marchandises munis de bancs mobiles.

Des faits de cette nature pourraient, surtout au moment d'une mobilisation, avoir les suites les plus graves et il importe d'en éviter le retour.
Le ministre de la guerre a, en conséquence, décidé qu'il y avait lieu d'afficher dans les gares, au moment des appels, un avis contenant les prescriptions de l'article 48 du règlement du 1er juillet 1874 et faisant connaître que les hommes qui ne s'y conformeraient pas seront signalés à l'autorité militaire et passibles de peines à leur arrivée au corps.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Il résulte des documents statistiques sur le commerce de la France pendant les quatre premiers mois de l'année 1878, que les importations se sont élevées, du 1er janvier au 30 avril 1878, à 1,362,036,000 fr. et les exportations à 1,008,828,000 fr.

IMPORTATIONS	1878	1877
Objets d'alimentation	348,427,000	281,437,000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie	798,798,000	674,886,000
Objets fabriqués	139,827,000	143,513,000
Autres marchandises	64,487,000	74,162,000
Total	1,362,036,000	1,178,698,000

EXPORTATIONS	1878	1877
Objets fabriqués	845,487,000	859,750,000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie	412,233,000	463,533,000
Autres marchandises	51,108,000	51,990,000
Total	1,008,828,000	1,077,273,000

Roubaix-Tourcoing

Un renseignement pour les militaires des classes 1866 et 1867: C'est lundi prochain, 20 mai que ceux de nos concitoyens faisant partie des deuxièmes bataillons de l'armée territoriale, devront se rendre à la citadelle de Lille, avant lundi.

MM. les officiers, sous-officiers et caporaux sont convoqués pour demain samedi.
Le conseil de révision se réunira demain, à l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing.
Les conscrits du Canton-Nord doivent se présenter devant le conseil, à 8 h. 1/2 du matin; ceux du Canton-Sud, à 1 h. 1/4.
Le préfet du Nord présidera cette séance.

Depuis quelques heures, un nombreux rassemblement stationne rue du Fontenoy, devant la maison portant le n° 74.
Cela après-midi, entre trois et quatre heures, le locataire de cette maison M. Vandebulke, ancien commandant du bataillon des mobilisés à Roubaix, en 1870, a tenté de se suicider en se tirant un coup de revolver dans la région du cœur. Heureusement, la balle a dévié et la blessure de M. Vandebulke ne met pas ses jours en danger.

L'extraction de la balle a heureusement été faite par M. le docteur Bayart.
Un commerçant du Mont-à-Lux, M. L..., a été condamné avant-hier par le tribunal correctionnel de Lille, à un mois de prison et 500 francs d'amende pour fraude d'effets d'habillement.
Un nous signale encore aujourd'hui l'arrestation d'un habitant de la rue des Sept-Ponts qui s'est livré sur ses propres enfants, Laure, âgée de 11 et Maria âgée de 19 ans, aux derniers outrages.
Cet homme se nomme Pierre-Joseph D..., est âgé de 40 ans, et exerce la profession d'encoleur.

Une amélioration très-sensible s'est manifestée dans l'état de M. Poët, le blessé de la rue Saint-Honoré.
Malgré la gravité de la blessure qu'il a reçue, il y a environ un mois, on espère que M. Poët ne tardera pas à entrer en convalescence.
Le tribunal correctionnel a condamné hier à 6 jours de prison Hortense F..., arrêtée, il y a quelques jours, à Roubaix, en flagrant délit de mendicité.
Un petit cours de droit municipal, avec cas à l'appui, et à l'usage de ceux qui en ont besoin.
« Art. 65. — Toute voiture devra être éclairée la nuit, de la manière la plus propre à prévenir tout accident.

« Pour la gouverne de chacun, l'obligation d'éclairer sa voiture commencera avec l'heure de l'éclairage de la ville. »
Cet article étant absolument ignoré de Frédéric V..., boulanger rue du Sentier, c'est pourquoi sa voiture a été découverte, dans la nuit d'hier, isolée sur la voie publique et non éclairée. Frédéric V..., est donc en contravention directe avec cet article de l'ancien règlement de police (1835).

« Article 110. — Il est défendu de monter sur les arbres des promenades, d'y poursuivre ou dénicher les oiseaux, de casser arracher ou effeuiller les branches des plantations, de commettre enfin, la moindre dégradation. »
La police a dressé un procès-verbal à deux gamins, en contravention à cet article du nouveau règlement de police (1878). Munis de chacun une brique, nos deux polissons, Henri R..., et Cyrille F..., écorçaient les arbres de la Place des Nonnes, hier à 7 heures et demie.

« Art. 68. — Les marchands de charbon et de coke auront toujours à leur domicile ou sur leur voiture, une bascule, et ne pourront en aucun cas, se refuser à opérer la pesée de leur marchandise à première réquisition, soit des acheteurs, soit des agents de l'autorité. »
Cette prescription est formelle; cependant Edouard B..., marchand de charbon à Roubaix, semblait en ignorer le texte et la portée, puisque hier, il servait ses clients de Tourcoing sans bascule sur sa voiture. Ce que la police lui a signalé avec les formalités ordinaires.

La Belgique s'est vue forcée de recevoir dans son sein, avant-hier, deux personnages vraiment peu intéressants et encore moins dignes de l'être.
C'était un de ces couples que l'écriture qualifie d'union de vipères, et dont les faits et gestes, sont déterminés euphémiquement dans notre code moderne, sous le titre, d'excitations de mineurs à la débauche. La frontière belge est peuplée d'individus de cette espèce, qui profitent largement du peu de sévérité des lois de ce pays, sur la dissolution des mœurs.

Le voyageur, qui passe de France en Belgique, est surpris et écœuré du spectacle qu'offre la frontière belge, avec tous ses cabarets presque aussi nombreux que les maisons, et qui sont, à peu près tous, autant de bouges, foyers de corruption grossière. C'est pourtant au milieu de ces purulences, que l'ex-chanoine Moulis, l'ambitieux renégat catholique, venait déclamer ses extravagances, et déployer sa haine pour l'Eglise. Nous en conviendrons, le lieu ne pouvait être mieux choisi; le poison ne saurait s'exhaler plus convenablement que de la fange.
Les deux individus, dont la remise aux autorités belge a été cause de cet exposé ethnologique, sont les époux Colin. Il leur est désormais interdit de rentrer en France.

(Gazette de Tourcoing.)
Dans sa dernière audience le tribunal de simple police de Tourcoing a prononcé 28 condamnations comprenant 74 francs d'amende et 36 jours de prison, pour les contraventions suivantes:
Avoir exposé des combustibles en vente étant dépourvu de poids et bascule 1
Tranchée non éclairée la nuit 1
Infraction à la police des cabarets 2
Jet de corps durs 2
Maraudages de récoltes 2
Avoir laissé pénétrer un chien dans le jardin public 1
Dépôt de matériaux non éclairés la nuit 1
Infraction à la salubrité publique 1
Embarras de la voie publique et défaut d'éclairage 1
Ivresse publique et manifeste 8
Tapage injurieux, nocturne et violence 9
légères

« État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 mai. — Alfred Lagache, rue du Moulin, cour Desfraynes, 8. — Georges Deroubaix, rue des Anzes, cour Dupont, 10. — Angèle Tilly, rue du Fort, 80. — Céline Desmeur, rue des Anzes, 18. — Edouard Castelain, rue du Beau-Chêne, 15. — Irma Geolof, rue de Beaurwaert, 44. — Eugénie Lecomte, à la Poterie, 87. — Marie Prouvost, rue St-Georges, 3.
DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 mai. — Gustave Vanden, 2 ans, rue des Anzes, cour Jenart, 4. — Edouard Giorieux, 1 mois, rue du Moulin-de-Roubaix. — Zoé Helin, 2 mois, rue de la Croix, 53. — Rosalie Denot, 3 ans, rue des Anzes, cour Dhont. — Valérie Desenne, 42 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Rachel, Dierick, 1 an, rue de la Gaité, 29. — Floris Dubois, 59 ans, rue des 8 Mètres.
MARIAGES du 15. — Cyrille Vandierholt, 26 ans, retardeur, et Adolphe Terry, 27 ans, sans profession. — Jules Tobl, 29 ans, marchand tailleur, et Agnès Thiebaut, 23 ans, professeur de piano. — Henri Vandevoye, 29 ans, mécanicien, et Clémentine Vandervort, 20 ans, tissande. — Jules Mausso, 24 ans, boulangier, et Eranie Ghesquier, 29 ans, ménagère.
Du 16. — Martin Jauch, 28 ans, tissand, et Elisa Fahy, 30 ans, sans profession.

« État-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 mai. — Félix et Xavier Hage, (jumeaux), rue de Rebaix. — Louise Roussel, rue St-Jacques.
Du 16. — Sophie Loridan, rue du Tilleul. — Gustave Deperchin, chemin des Mottes. — Alice Desroches, rue des Parvenus.
DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 15 mai. — Alfred Desobry, 27 ans 5 mois, au Phléon. — Pauline Desmettre, 7 mois, aux Phléons. — Charles Dhallewin, 6 jours, rue de Wailly.
Du 16. — Amélie Leblanc, 18 ans 6 mois, rue du Phléon. — Augustin Formant, 71 ans 2 mois, veuf de Euphrasie Harle, rue Nationale. — Victor Corseille, 1 an 2 mois, rue de

Les billets de 100 fr., qui, depuis quelque temps, avaient presque disparu de la circulation, vont être de nouveau répandus en grande abondance dans le public. La chose a été stipulée expressément entre le ministre des finances et la Banque de France, comme condition du traité qui vient d'être passé avec cet établissement, pour une avance de 80 millions à l'Etat.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, un incendie considérable a éclaté mercredi matin, vers une heure et demie, rue Emmerly, à Dunkerque.
Le feu a pris dans les ateliers de M. Gœthgebeur, tonnelier, où se trouvaient des matériaux très-inflammables. Il n'a pas tardé à prendre des proportions effrayantes; en moins d'une heure, deux maisons avec leurs dépendances, et les magasins de jute et de lin de MM. de Forcade et Cie étaient embrasés. Rien n'a pu être sauvé: meubles, effets, valeurs, tout a été dévoré par l'élément destructeur.

Les pertes sont considérables et paraissent à première expertise s'élever à une somme de près de 400,000 fr., auxquels il faut ajouter celles subies par les malheureux voisins, soumis comme toujours à des démenagements hâtifs dans lesquels des misérables trouvent l'occasion opportune pour se livrer au vol.

Hier, en entrant en séance, le tribunal correctionnel de Lille a rendu son jugement dans l'affaire des escrocs dont nous avons raconté la semaine dernière les hauts faits. Ils ont été condamnés: L. Vanostal, à deux ans de prison; J. Royer, à quinze mois; Ch. Paintat et Fresnoy à un an et tous à 50 fr. d'amende.

Ephémérides Roubaisiennes

47 mai 1794. — Les alliés, sentant la nécessité de frapper un grand coup afin de sauver la Belgique, dirigent concentriquement leurs forces en six colonnes sur Tourcoing, de façon à y arriver pour attaquer, le 17, l'armée française entre Menin et Courtrai. La quatrième colonne, conduite par le duc d'York, occupe Roubaix, Mouveaux, Croix et Lannoy.

Ephémérides Tourquennoises

17 mai 1831. — M. Duchâtelet est nommé principal du Collège de Tourcoing, en remplacement de M. l'abbé Flajolet, destitué.
Cette destitution était une injustice haute et flagrante, car, le collège de Tourcoing ne s'était relevé et n'avait grandi que, grâce au zèle de ce vénérable ecclésiastique; mais la monarchie de juillet ne pardonnait pas l'antagonisme politique; M. l'abbé Flajolet lui avait été signalé comme légitimiste irréconciliable.
M. Duchâtelet fut le premier principal laïque du Collège de Tourcoing; il y en eut que deux: lui et son successeur, M. Nimal.
Après sa révocation, M. l'abbé Flajolet se retira à Mouscron, où il fonda le Collège de cette ville, aujourd'hui très-florissant. Il est resta le directeur jusqu'à sa mort, arrivée en 1838. Sa mémoire est encore très-vénérée dans ce Collège, parmi les maîtres et parmi les élèves.
Une particularité remarquable qui caractérise bien l'estime et la sympathie qu'on professait pour M. l'abbé Flajolet, dans notre ville, c'est qu'il peina sa nouvelle institution était-elle ouverte à Mouscron, qu'elle était remplie de ses anciens élèves, qui abandonnèrent aussitôt le Collège de Tourcoing. Tous moins un, s'y retrouvèrent, dit un historien. G. B.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BERTRAND-L'OLIVIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Julia-Victoire-Arsène BERTRAND, née à Comines, le 10 décembre 1860, décédée à Roubaix, le 17 mai 1878, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux hautes et vigiles qui seront chantées le dimanche 19 mai 1878, à 8 heures, et aux Convois et Service solennels, qui auront lieu le lundi 20 courant, à 9 heures, en l'église du Saint-Sépulchre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Épéule, 90.

Les amis et connaissances de la famille COUPEY-REBOUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de dame Jules COUPEY, née Gustavine REBOUX décédée le 4 mai 1878, dans sa 31^{ème} année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux hautes et vigiles qui seront chantées le dimanche 19 mai 1878, à 8 heures, et aux Convois et Service solennels, qui auront lieu le lundi 20 courant, à 9 heures, en l'église du Saint-Sépulchre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Épéule, 90.

Un obit solennel du mois sera célébré le lundi 20 mai 1878, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Joséphine BIRSA décédée à Roubaix, le 21 avril 1878, à l'âge de 28 ans et 8 mois. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.
Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Leers (France), le lundi 20 mai 1878, à 10 heures, pour le repos de l'âme de dame Nathalie-Joseph LEURIDAN, veuve de M. Jean-Baptiste TRIALLIE décédée à Leers, le 24 mai 1877, dans sa quatre-vingt-quatrième année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans la deuxième édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

Constructions Industrielles et Familiales

HENRY NEWNHAM, ingénieur-Architecte. — Office spécial pour l'obtention de brevets d'invention et patentes, 69, rue d'Inkermann, Roubaix. 15934

A. GARRETTE-DUBROCK, entrepreneur de pavages, rue d'Italie, (derrière la gare du nord), Roubaix. 15888

Spécialité de Veau

Modes et Coiffures, M^{me} VIVIEN-VERLEYE, rue Neuve, 28.

Restaurants

FERRAILLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix. GINIONS, rue Neuve.

Fabrique et réparation de robinets. Spécialité pour manomètre et réparation. F. E. DECOCK, rue du Collège, 30, Roubaix. 14081

Peintures, Vitrerie

CORDONNIER-COGET, rue Notre-Dame, 25. 14071

Charbons

Albert POUTRAIN, rue de Mouveaux. 14070

Mécanicien

Eug. FORSTER, rue Pallart, 66, Roubaix.

Architecture Industrielle

V. DUBREUIL, ingénieur-architecte, près des constructions et des installations d'usines, rez-de-chaussée métalliques bîes à grande portée supportant 70 000 des colonnes; constructions métalliques et autres, économiques. 4945

LETTRÉS MORTUAIRES ET D'OBITS. — Imprimerie Alfred Reboix. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing. (Journal quotidien)

KERMESSES de l'arondissement de Lille Le 19 mai. — Ennevelin, Lesennes.

Belgique

Nous apprenons la mort de M. Jean-Baptiste Saffre, ancien conseiller provincial et autrefois bourgmestre de Mouscron.

M. Saffre est mort à l'âge de 67 ans. Il était chevalier de l'ordre de Léopold et membre honoraire de la société de Saint-Vincent de Paul.

Mardi, le train belge venant de Bruxelles à trois heures et demi de soir, a tamponné un train de voyageurs en stationnement dans la gare de Quivrin (Belgique).

Il y a eu quinze blessés, dont deux grièvement. Les treize autres n'ont eu que des contusions sans gravité.
Cet accident est attribué à l'imprudence de l'aiguilleur.
Dans la liste des blessés, nous remarquons les noms de MM. Adolphe Piers, négociant en chiffons, rue d'Aras à Lille (contusion au genou et forte douleur dans les reins); Victor Fromont, garçon de magasin chez MM. Pers et Fiévet, rue de Douai (blessure à l'œil); Auguste Dufont, mécanicien à Anzin (forte contusion à l'estomac); Ernest Carole, négociant à Valenciennes (poignet démis).

On lit dans le Nouvelliste de Verdun: « On nous rapporte que l'ophtalmie granuleuse vient de faire son apparition dans nos écoles communales, où de nombreux cas ont été constatés et que, par ordre de M. le bourgmestre, ces écoles sont provisoirement fermées pour quinze jours. »

Enigme

Je dis le bon, le mal, le vrai comme le faux. Je suis sérieux et frivole; A tout instant je change de propos; Le tout sans dire une parole. En cent lieux à la fois je puis me faire entendre. (dro.)

A peine suis-je né, Que l'on s'empressera de me vendre, Peu de chose à la vérité. Chaque jour je renais. Tout semblables à moi l'on me voit bien des fois. (à l'éc.) Nous n'avons point de mère et comptons plusieurs pères. Nous portons même nom sans le porter jamais. (à l'éc.) Ma personne est légère ainsi qu'animée. Et j'ai bien du rapport avec la renommée. Le mot de l'Enigme d'hier est: Foie, oie, foi.